



SYNDICALISME HEBDO

N° 3711
13 DÉCEMBRE 2019



© Thomas Samson/AFIP

RÉFORME DES RETRAITES

UNE LIGNE ROUGE A ÉTÉ FRANCHIE!

Retrouvez
les 3 questions à
Laurent Berger
sur www.cfdt.fr

- APRÈS DES SEMAINES DE TERGIVERSATIONS, LE GOUVERNEMENT A FINI PAR TRANCHER.
- EN PLEIN DÉBAT SUR LA RÉFORME SYSTÉMIQUE DES RETRAITES, IL ANNONCE UNE MESURE SUR L'ÂGE DE DÉPART APPLICABLE DÈS 2022.
- UNE MESURE PARAMÉTRIQUE INACCEPTABLE POUR LA CFDT, QUI APPELLE À LA MOBILISATION.

Il y avait une ligne rouge dans cette réforme pour la CFDT. Cette ligne rouge est aujourd'hui clairement franchie.

À peine les annonces du Premier ministre connues, Laurent Berger n'a pas caché sa colère. Le gouvernement n'a finalement pas revu sa copie

et annoncé la mise en place progressive d'un âge d'équilibre à 64 ans dès 2022, qui concerne donc la génération née en 1960.

Une mesure d'âge injuste

La CFDT – qui soutient l'idée d'une réforme en profondeur du système de retraite et n'avait pas appelé à manifester afin de laisser le temps à l'exécutif de présenter son projet – avait bataillé jusqu'au dernier jour pour éviter cette mesure paramétrique injuste.

« Malgré les alertes lancées par la CFDT, le Premier ministre a imposé des mesures d'âge inutiles et injustes à travers l'instauration d'un "âge d'équilibre". Cet âge d'équilibre remet en cause la promesse du président de la République de ne pas faire d'économies dans le cadre de cette réforme. Ce sont tout particulièrement ceux qui ont commencé à travailler jeune et les personnes qui se retrouvent au chômage en fin

de carrière qui seront pénalisés », résume le secrétaire général de la CFDT.

La CFDT rappelle par ailleurs que la réforme Touraine de 2014 pour le privé ainsi que la réforme de 2008 pour les régimes spéciaux et la fonction publique prévoyaient déjà un allongement de la durée de cotisation jusqu'en 2035. Il n'était donc pas nécessaire de changer également l'âge de départ en mettant en place

• LE CDD MULTI-REPLACEMENT
BIENTÔT EXPÉRIMENTÉ P. 3
• FILIÈRE AUTO : LE GOUVERNEMENT
ANNONCE UN PLAN D'URGENCE P. 6

...

... un système de bonus-malus autour de 64 ans.

Des mesures sociales trop timides

Les annonces du Premier ministre en ce qui concerne les mesures sociales sont également en deçà des attentes de la CFDT. «*La prise en compte de la pénibilité n'est aujourd'hui pas à la hauteur : il est grand temps de mieux reconnaître la pénibilité pour toutes celles et ceux qui la*

subissent», insiste le secrétaire national chargé des retraites, Frédéric Sève. Le projet reste en effet encore très vide à part une avancée sur le travail de nuit (qui prend mieux en compte les spécificités de la fonction publique hospitalière). Enfin, la CFDT maintient qu'une carrière complète au Smic mérite une pension nettement supérieure à 85% du Smic. Les dispositions en matière de retraite

progressive restent, quant à elles, très floues. «*L'obsession budgétaire et la justice sociale ne font pas bon ménage. En souhaitant mener de front une réforme ambitieuse et une réforme budgétaire à l'ancienne, l'exécutif a perdu le sens et la lisibilité d'une réforme du système de retraite pourtant attendue*», résume Laurent Berger. La CFDT appelle donc l'ensemble des travailleurs à se mobiliser afin que le gouvernement renonce

à toute mesure d'âge et pour un système de retraite universel qui soit réellement juste. Cela implique de prendre réellement en compte la pénibilité, d'élever le minimum de pension et de porter de vraies ambitions en matière de retraite progressive. Elle appelle à la mobilisation le 17 décembre pour engager un rapport de force et contraindre le gouvernement à revoir sa copie.

Jérôme Citron

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LE DÉTAIL DES ANNONCES DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE A PRÉCISÉ LE CONTENU DU PROJET GOUVERNEMENTAL SUR LA RÉFORME DES RETRAITES LE 11 DÉCEMBRE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE). UN RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ANNONCES S'IMPOSE.

«*Le temps est venu de construire un système universel de retraite.*» Devant les membres du Cese et les représentants des organisations syndicales, le Premier ministre a tenté de reprendre la main sur la réforme des retraites en apportant des précisions quant au contenu de la réforme souhaitée par le gouvernement. Le calendrier, tout d'abord. Édouard Philippe a annoncé que le projet serait finalisé d'ici la fin de l'année, avec une présentation en Conseil des ministres le 22 janvier. Les discussions parlementaires devraient débuter à la fin février en vue d'aboutir à une loi d'ici à l'été 2020.

Les grands principes

Très martial dans le ton et dans la forme, Édouard Philippe a présenté un projet qui reste très fidèle aux recommandations contenues dans le rapport Delevoye. Il a ainsi réaffirmé que le nouveau système serait bien universel et à points et que les régimes spéciaux disparaîtront à terme. Seules quelques professions régaliennes (policier, gendarme, militaire, pompier) continueront de bénéficier d'un dispositif spécifique leur permettant de partir plus tôt à la retraite. Chaque euro cotisé donnera les mêmes droits, et la valeur du point sera la même pour tous, salariés, comme agents des fonctions publiques,

agriculteurs ou indépendants. Les cotisations seront également identiques jusqu'à un plafond de 120 000 euros annuels. Au-delà, les rémunérations seront soumises à une petite cotisation, mais ne donneront pas de droit supplémentaire. La valeur du point serait fixée par les partenaires sociaux sous le contrôle du Parlement. La loi devrait contenir une règle d'or pour que la valeur du point ne puisse pas baisser et qu'elle soit indexée sur l'évolution des salaires (un système plus avantageux que l'indexation sur les prix).

L'instauration d'un âge d'équilibre à 64 ans

L'âge minimal de départ à la retraite est maintenu à 62 ans, mais un système de bonus-malus à 64 ans est introduit. Concrètement, la loi fixera à compter du 1^{er} janvier 2022 un âge d'équilibre à 62 ans et 4 mois qui augmentera ensuite de quatre mois par an pour rejoindre progressivement 64 ans en 2027. Le bonus et le malus seront de 5% par an. Maigre ouverture, le gouvernement laisse la possibilité à «*la nouvelle gouvernance du système*», donc aux partenaires sociaux, de modifier ces règles s'ils parviennent à un accord. La borne actuelle des 67 ans (qui annule la décote) sera quant à elle progressivement abaissée, puis supprimée. Le Premier ministre

n'a en revanche pas donné de précision quant à la date de la suppression définitive.

Les mesures sociales

La principale annonce en matière sociale est la fixation dans la loi d'un minimum de pension pour une carrière complète à 85% du Smic (environ 1000 euros nets aujourd'hui). Les périodes de chômage et de maladie donneront également droit à des points. Le congé maternité sera compensé à 100%. Les femmes bénéficieront en outre d'une augmentation de 5% de leur pension par enfant, sauf choix contraire du couple. Ce dernier pourra décider de partager ce bonus ou l'attribuer au père. Le projet prévoit également un bonus de 2% supplémentaire pour les familles de trois enfants et plus. Les parents qui interrompent ou réduisent leur activité lors de l'arrivée d'un enfant se verront attribuer des points (à hauteur de 60% du Smic et sous condition de ressources) pendant les trois premières années de l'enfant et les six premières années à partir du troisième enfant. La pension de réversion (réservée aux personnes mariées) sera de 70% des droits à la retraite du couple sans aucune condition de ressources et attribuée à partir de 62 ans.

Qui est concerné ?

Le nouveau système commencera à s'appliquer en 2025 pour la

génération née en 1975. Les droits qu'elle aura acquis jusqu'en 2025 seront garantis selon les anciennes règles. Pour les fonctionnaires et les agents des régimes spéciaux dont l'âge légal de la retraite est de 57 ou 52 ans, les générations concernées seront celles nées en 1980 et 1985. La nouvelle génération qui n'a pas encore cotisé (celle née en 2004) entrera dans le nouveau système à partir de 2022. Précision importante : les personnes nées avant 1975 ne sont pas concernées par les nouvelles règles de calcul de leur droit à la retraite, elles sont en revanche concernées par l'instauration de l'âge d'équilibre à partir du 1^{er} janvier 2022 (*lire ci-dessus*). La génération née en 1960 est la première concernée.

Le cas des enseignants

Principaux perdants de cette réforme, car ils n'ont que très peu de primes (l'ensemble des primes des fonctionnaires sera intégré dans le calcul des droits, contrairement à ce qui se passe dans le système actuel), les enseignants ont fait l'objet d'une communication spécifique. Le gouvernement s'est engagé à revaloriser leurs primes à partir de 2021. Des négociations vont s'engager avant la fin de l'année et devront aboutir d'ici au printemps 2020.

Jérôme Citron

EMPLOI

LE CDD MULTI-REMPACEMENT BIEN TÔT EXPÉRIMENTÉ

Trop dense, le code du travail ? Visiblement pas. Le gouvernement s'apprête en effet à publier un décret qui autorise l'expérimentation du CDD multi-remplacement dans plusieurs secteurs d'activité, permettant l'embauche d'une seule personne en contrat court pour remplacer plusieurs salariés absents. Jusqu'à présent, les règles étaient claires : un contrat à durée déterminée était conclu pour l'exécution d'une tâche précise, et il ne pouvait surtout l'être que pour le remplacement d'un seul salarié en cas d'absence. Dans un arrêt de 2017, la Cour de cassation avait d'ailleurs estimé que ce type de contrat ne pouvait être conclu pour assurer des « remplacements partiels successifs durant les congés payés de la période estivale ». Cela pourrait changer dès le début de l'année 2020. L'idée n'est pas totalement nouvelle. Elle avait été évoquée à l'été 2018 lors de l'examen du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, avant d'être reportée par la négociation d'assurance-chômage devant justement traiter de la délicate question des contrats courts. C'est donc avec un an de retard sur le calendrier initial que l'expérimentation devrait voir le jour. Au total, onze secteurs d'activité devraient être

concernés. On y retrouve, sans surprise, le sanitaire, le social et le médico-social, la propreté et le nettoyage ou encore les services à la personne.

Quid de la lutte contre la précarité de l'emploi ?

« Avec un tel système, les entreprises très sujettes aux remplacements vont pouvoir gonfler artificiellement la durée de leur contrat et ainsi modifier leur taux de séparation, estime Marylise Léon, secrétaire générale adjointe. Déjà peu allant sur sa volonté de lutter contre la précarité de l'emploi [en reportant à 2021 la mise en œuvre du bonus-malus pour les entreprises qui abusent des contrats courts], le gouvernement renforce encore un peu plus avec cette mesure le déséquilibre de la réforme d'assurance-chômage. » Maigre consolation, la CFDT a obtenu du gouvernement que les branches concernées aient, à l'issue de la phase d'expérimentation, conclu un accord portant sur la qualité de l'emploi et l'organisation du travail. « D'ici là, nous allons travailler avec les fédérations concernées pour qu'elles puissent en faire un objet de dialogue social », précise le service Emploi-Sécurisation des parcours de la Confédération.

Anne-Sophie Balle

Le « CDD multi-remplacement » devrait être expérimenté dès le début de l'année prochaine dans onze secteurs d'activité, dont le médico-social...



© Frédéric Maigrot/REA

SANTÉ AU TRAVAIL LES PARTENAIRES SOCIAUX REPRENNENT LA MAIN

Cela fait plus d'un an que la CFDT la réclamait : la négociation sur la santé au travail pourrait commencer au début de l'année 2020. Quatre mois après la fin des discussions au sein du Conseil d'orientation des conditions de travail (Coct) qui n'avaient pas permis d'aboutir à une position commune, le Medef est enfin sorti de son silence. « Dans le cadre de la réforme des retraites, on sera amené à travailler plus longtemps. Ce sujet doit nous préoccuper et pas seulement sous l'angle de la réparation », écrit Geoffroy Roux de Bézieux dans un courrier adressé aux partenaires sociaux. Il leur propose d'ouvrir des discussions avec « trois têtes de chapitre » : la prévention, la qualité de vie au travail et la gouvernance des services de santé au travail.

Ce que demande la CFDT

La CFDT a répondu positivement dans un courrier daté du 3 décembre où elle rappelle sa volonté d'une réforme « ambitieuse et porteuse de sens ». Il s'agit de mettre la prévention primaire au cœur des politiques de santé au travail des entreprises et de notre système de santé au travail. Il faut mieux organiser la traçabilité des expositions. Et il est indispensable de réinterroger les organisations de travail qui doivent concilier des impératifs de production et le maintien des travailleurs en bonne santé, d'anticiper la survenue des risques psychosociaux et de développer le dialogue social pour une réflexion collective et partagée sur la prévention de ces risques. C'est aussi l'organisation du système de santé au travail qu'il faut revoir en profondeur en redéfinissant les modalités de collaboration des différents acteurs aux niveaux national et territorial. La CFDT est prête à s'engager dans une négociation qui abordera tous ces sujets.

Claire Nillus

Push web

À NE PAS RATER CETTE SEMAINE...

[Tribune] Le débat public à l'heure de l'immédiateté du numérique

Dans cette tribune publiée par *La Revue*, Nicolas Vanbremeersch, auteur de l'ouvrage *De la démocratie numérique*, analyse la confusion entre l'espace public et l'espace social engendrée par l'arrivée des réseaux sociaux, et tente d'esquisser des voies de sortie : « Le débat public dans la démocratie a besoin d'acteurs d'intermédiation que sont les médias, les syndicats, les associations, les ONG. Ceux-ci doivent réussir à équilibrer une tension : apprendre à participer aux conversations – qui sont riches et utiles – mais aussi savoir recréer du cadre. Souvent, ils font l'un ou l'autre. » La suite est à lire sur www.cfdt.fr, rubrique « Idées ».

[Projections-débats] "Made in Bangladesh", quand la fiction fait tristement écho à la réalité

À l'occasion de la sortie en salles (le 4 décembre) de *Made in Bangladesh*, qui narre le combat d'une ouvrière du textile pour créer un syndicat et faire valoir les droits des salariés, le collectif Éthique sur l'éthique (dont la CFDT est membre) organise jusqu'à la fin décembre des ciné-débats dans plusieurs villes de France aux côtés des nombreuses organisations qui accompagnent la diffusion du film. L'occasion d'en apprendre un peu plus sur le combat mené par le collectif pour défendre les droits fondamentaux des travailleurs de l'habillement à travers le monde, et de remettre au centre du jeu celles et ceux qui fabriquent nos vêtements dans des conditions souvent indignes. Retrouvez les dates et informations sur www.urlz.fr/bgy1.



REPÈRES

- L'Union territoriale des retraités (UTR) Métropole lilloise compte 900 adhérents répartis dans cinq unions locales de retraités (Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et Vallée de la Lys) et six sections syndicales de retraités (Chimie-Énergie; Sgen-CFDT; FEP; Métallurgie; Transports; Communication, Conseil, Culture).
- En 2019, l'UTR Métropole lilloise affiche de bons résultats de développement, avec 61 adhésions pour 36 départs.



Une partie de la dynamique équipe de l'Union territoriale de retraités Métropole lilloise réunie autour de Michèle Ganne (2^e à droite), qui propose diverses activités et donne envie de se consacrer au syndicalisme retraité CFDT!

© Syndheb

UTR MÉTROPOLE LILLOISE DES RETRAITÉS SUPERACTIFS

L'UNION TERRITORIALE DE RETRAITÉS MÉTROPOLE LILLOISE PROPOSE À SES ADHÉRENTS DE NOMBREUSES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE SYNDICALISME RETRAITÉ, MAIS PAS SEULEMENT. RÉSULTAT : ELLE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT ET S'ENRICHIT.

Salarié, j'étais un militant du syndicat des douanes pendant longtemps mais j'ignorais qu'il existait une organisation des retraités CFDT. Un jour, j'ai été convié à assister à quelques réunions des retraités ici, à Lille. J'ai été agréablement surpris par le sérieux et la qualité des échanges. Depuis, Bruno Robin, l'ex-douanier, a fait le pas et retrouvé le goût du militantisme avec l'Union territoriale des retraités (UTR) de Lille. Il garde un pied dans les douanes en se rendant régulièrement auprès de ses ex-collègues pour faire la passerelle entre les futurs retraités et l'UTR mais intervient aussi en parallèle dans les congrès d'autres syndicats. Avec Martine Warnier, également ex-douanière, ils ont l'art de présenter l'UTR lilloise et n'ont aucun mal à capter l'attention des agents et salariés ou à les convaincre du bien-fondé de rester à la CFDT via ses

organisations de retraités. « Le moment de la rencontre est primordial. Cela peut passer par la tenue d'un stand dans les congrès ou les instances de syndicat, explique Michèle Ganne, la secrétaire générale de l'UTR, où nous approchons souvent les salariés le plus près de la retraite. Nous les aidons dans le calcul de leur future pension et en profitons pour leur présenter la mutuelle qu'a négociée l'UCR au bénéfice de ses adhérents. C'est un argument de poids quand il s'agit de favoriser l'adhésion. » « Dans la section syndicale de retraités [SSR] du Sgen-CFDT, nous avons également un groupe dédié à la liaison salariés-retraités afin d'aider au passage chez les retraités », ajoute Jacques Devoddère, trésorier de la section. Une pratique qui tend à se généraliser. En lien avec l'Union régionale interprofessionnelle (URI), des responsables de l'Union

régionale de retraités (URR) animent régulièrement des formations de préparation à la retraite destinées aux salariés sur le point de partir. « C'est encore une occasion de présenter le syndicalisme retraité », poursuit Jacques Devoddère.

Les aidants, un sujet pour les retraités et les actifs

Faire connaître le syndicalisme retraité aux adhérents salariés, c'est aussi les intéresser à un sujet. C'est à ce titre que Michèle Helynck, militante au sein de la commission santé de l'UTR, propose aux syndicats des interventions sur le thème des aidants. « C'est un sujet qui concerne les retraités comme les salariés, constate-t-elle. Ils sont touchés et réagissent en syndicalistes. Cela les aide à élaborer des revendications qu'ils peuvent faire avancer à travers des accords dans leur entreprise ou

administration. » L'UTR (qui dispose d'un PowerPoint sur les aidants) est de plus en plus sollicitée pour intervenir dans le cadre des heures d'information syndicale. « C'est un travail qui mérite d'être poursuivi et actualisé », conclut Michèle. Mais le développement de l'UTR passe également par des voies plus formelles. En 2018, l'Union régionale interprofessionnelle des Hauts-de-France et l'Union régionale de retraités ont signé une convention par laquelle elles engagent les UTR à contacter les syndicats afin qu'ils transfèrent les listes des futurs retraités. « Certains syndicats de salariés enregistrent leurs adhérents dans Gasel avec numéro de téléphone et mail professionnels... qui ne fonctionnent plus lorsqu'ils sont à la retraite. Ils n'ont pas encore le réflexe d'enregistrer au moins un contact privé », regrette Bruno Robin. En revanche, les

LES 3 POINTS À RETENIR

1

LA RECONNAISSANCE DU SYNDICALISME RETRAITÉ

Les militants de l'UTR Métropole lilloise entreprennent régulièrement des démarches auprès des syndicats de salariés pour présenter leur organisation, souvent mal connue, y compris des militants chevronnés. Ils interviennent dans leur instance en vue de convaincre les futurs retraités de passer à la CFDT-Retraité et de continuer à militer avec de vrais objectifs revendicatifs.

2

UNE CONVIVIALITÉ MISE EN AVANT

Chaque année, l'UTR invite tous les nouveaux adhérents de l'année à une galette des rois pour présenter l'UTR et les initiatives des différentes commissions : développement, santé, formation, communication, services (carte Cezam et mutuelle). L'UTR organise également des conférences-débats sur des thèmes locaux mais aussi nationaux pour lesquels elle fait venir des responsables nationaux de l'UCR, des militants de syndicats de salariés, des animateurs extérieurs.

3

DES ACTIVITÉS REVENDICATIVES NATIONALES ET LOCALES

L'UTR porte les revendications de l'UCR à travers ses démarches auprès des représentants politiques nationaux, comme en ce moment sur le pouvoir d'achat. Elle agit également auprès des politiques locaux sur les questions d'accessibilité en organisant des opérations d'observation et de description sur les itinéraires empruntés par les retraités ayant le plus de difficultés en matière de mobilité.

responsables de syndicat savent en général trouver les retraités lorsqu'ils ont besoin d'un coup de main, que les militants retraités donnent volontiers. «Lors des élections dans les fonctions publiques, nous avons répondu à l'appel des syndicats pour faire du phoning. C'était près de 70 coups de fil par jour. D'ailleurs, on devait être invités à un pot après ce bon résultat. Il semble... que nous ayons été oubliés», glissent les militants retraités avec le sourire.

La convivialité comme facteur de fidélisation

Faire adhérer n'est pas une mince affaire, fidéliser non plus. C'est une des tâches auxquelles s'attelle l'UTR. Bien sûr, la formation

à créer un climat favorable dans l'organisation. L'UTR en programme une par an mais les ULR ne sont pas en reste. Celle de Lille, très dynamique, en propose une par mois. «Elle rassemble de vingt à trente personnes à chaque fois, des gens que l'on ne voit qu'à cette occasion», affirme la secrétaire générale.

L'UTR publie désormais, quatre fois par an, *Pleines pages sur l'UTR*, un journal de quatre à douze pages qui s'est structuré au fil du temps. «C'est un lien indispensable avec les adhérents. Il propose des informations sur les activités locales de l'UTR qui se distinguent bien de celles de la presse nationale de l'UCR, commente

leur députée et il y a quelque temps, à propos du crédit d'impôt lié à l'emploi d'une aide-ménagère. Les retraités en bénéficient mais l'injustice réside dans le fait que les retraités non imposables n'y avaient pas droit. «Elle s'était juste dite surprise, raconte Christian Bourdon, de l'ULR d'Armentières; quelques mois ont passé et elle a soumis la question au gouvernement, qui a fini par adopter cette mesure d'équité.»

Le traitement des questions de la vie quotidienne

Bien entendu, l'UTR interpelle également les autorités politiques locales et régionales sur les questions de la vie quotidienne. À la commission intercommunale d'accessibilité de la Métropole européenne lilloise (où la CFDT est la seule organisation syndicale à siéger), Christian Barazutti a récemment dû monter au créneau au sujet des dysfonctionnements dans des transports en commun lillois et l'inertie des pouvoirs publics. «On a gueulé très fort, raconte le syndicaliste. Depuis, ça va mieux!» L'action des militants ne s'arrête pas à des interventions musclées en commission. Ils mènent également des actions d'observation et de description précise de parcours sur certains itinéraires où la loi sur le handicap de 2005 semble être passée aux oubliettes.

«Nous l'avons fait au Quesnoy-sur-Deûle, à Roubaix et Tourcoing sur des portions d'itinéraires entre les maisons de retraite et les commerces les plus proches. C'était une vraie galère pour les personnes en fauteuil roulant mais aussi pour les mamans avec des poussettes et les professeurs des écoles lors de la sortie des élèves. Lors de notre relevé, ces dernières sont venues nous rencontrer. Nous avons remonté ces informations auprès des mairies, poursuit Christian Barazutti. À chaque fois, nous faisons appel aux adhérents du quartier concerné. Ça les mobilise bien.» Entre actions de terrain, démarches revendicatives, moments conviviaux et coups de main aux salariés, les militants de l'UTR Métropole lilloise n'ont pas le temps de s'ennuyer!

Didier Blain



Les unions locales ou territoriales de retraités organisent régulièrement des réunions-débats sur, entre autres, la politique de santé (ici à Armentières).

des nouveaux adhérents est indispensable, estime Michèle Vermersch, de l'Union locale de retraités (ULR) de Tourcoing, responsable formation au sein du bureau de l'UTR. «L'an passé, une trentaine de personnes ont suivi cette formation qui se déroule sur un jour ou deux. Mais la convivialité participe aussi beaucoup à la fidélisation.» «La galette des rois attire de nombreux nouveaux adhérents chaque année, reconnaît Michèle Ganne; les conférences-débats nous amènent pas mal de monde avec des sujets comme l'histoire locale, l'urgence démocratique ou le reste à charge zéro. Sans oublier les rendez-vous d'actualité organisés par l'UCR avec la venue de responsables nationaux de la CFDT retraités ou la collaboration avec des syndicats de salariés.» Les sorties aussi contribuent

Bruno Robin. Ce bulletin sur papier a un coût mais c'est un choix : nous ne voulions pas mettre de côté ceux qui n'ont pas internet. Nous avons des camarades de moins de 60 ans jusqu'à 95 ans!»

Une activité revendicative intense et efficace

L'UTR n'en oublie pas l'activité revendicative. «Nous effectuons régulièrement des démarches auprès de nos représentants politiques. En ce moment, nous insistons sur le pouvoir d'achat des retraités, confirme Michèle Ganne. Nous n'y allons jamais seuls et des comptes rendus sont faits après chaque visite de députés ou de sénateurs.» Ces démarches ont d'autant plus de poids qu'elles sont coordonnées avec de nombreuses autres UTR en France. Des militants de l'ULR de Lille avaient l'habitude de contacter

© Laurent Grandguillot/REA



Baisse des ventes et énormes investissements dans l'électricité risquent d'entraîner une casse sociale chez les équipementiers et les sous-traitants...

FILIÈRE AUTOMOBILE LE GOUVERNEMENT ANNONCE UN PLAN D'URGENCE

Tenaillé entre un ralentissement des ventes (-4% en 2019 et prévision de -10% pour 2020) et des besoins d'investissements massifs pour assurer la transition vers l'électrification des véhicules, le secteur automobile est entré dans une zone de très fortes turbulences. «*L'année prochaine pourrait être fatale à de nombreux équipementiers et sous-traitants, encore plus directement menacés que les constructeurs*», confiait Jean-Marie Robert, secrétaire national à la CFDT-Métallurgie. C'est donc d'abord à eux que s'adresse le plan d'urgence annoncé au début décembre par le gouvernement. Un premier volet leur est consacré, doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros versés sur deux fonds : le premier (25 millions) afin de soutenir et d'accompagner leur nécessaire diversification, le second (également 25 millions) permettant de générer jusqu'à 200 millions de prêts) pour garantir des prêts en cas de difficultés de trésorerie. Ces fonds seront alimentés par une taxation plus forte des véhicules les plus polluants. Dans le même temps,

le gouvernement a décidé de déplaçonner le malus écologique au-delà de 172 g de CO₂/km.

Rééquilibrer la production
Le gouvernement souhaite en retour un engagement des constructeurs pour relocaliser une partie de leur production. Sur ce point, et sans attendre le rapport confié à l'ancien dirigeant chez Faurecia Hervé Guyot, dont la remise est prévue au printemps, la fédération a fait connaître sa position. «*Nous pensons qu'il faut un minimum de 65% des pièces des véhicules produits en France. Alors que nous n'atteignons même pas les 50%*, précise Jean-Marie Robert. *Ce taux d'intégration local doit permettre un rééquilibrage des activités tout en conservant des marges suffisantes aux constructeurs.*» Et puisque l'avenir de l'automobile passe par l'électrique et qu'actuellement 90% des batteries sont importées d'Asie, la création de court terme d'une filière de production de cellules de batteries en France et en Europe pourrait être encouragée. Un ensemble de mesures que la FGMM-CFDT accueille positivement.

Emmanuelle Pirat

LE MAL-EMPLOI TOUCHE UN ACTIF SUR QUATRE

Chômeurs, travailleurs précaires, «*découragés du travail*... En France, en 2018, huit millions de personnes seraient en situation de mal-emploi. «*C'est 2,8 millions de plus qu'en 1990*, estime l'Observatoire des inégalités, pour qui la moitié de cette hausse s'est produite entre 2008 et 2015. » À la hausse du chômage (930 000 personnes de plus durant cette période) s'est ajoutée une augmentation du nombre de personnes découragées de chercher un emploi (ce que l'Insee appelle le halo du chômage) et qui ne sont pas comptées dans les chiffres du chômage. «*Le mal-emploi constitue une forme d'insécurité sociale qui nourrit une peur du lendemain, avec des horizons de vie raccourcis*», estime l'Observatoire des inégalités.

LA PARITÉ ENCORE À LA PEINE DANS LES COMITÉS TECHNIQUES

Dans la fonction publique, un bilan des élections de 2018 publié par la direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) montre que les femmes restent sous-représentées dans les comités techniques (CT) de la territoriale et de l'État, malgré l'obligation de représentation équilibrée instaurée par décret en 2017. «*Les hommes sont plus souvent que les femmes placés en position éligible sur les listes*», explique la DGAFP. À l'État, les femmes représentent 42,1% des élus au CT, alors que leur part dans le corps électoral s'élève à 54,2%. La situation est à peine meilleure dans la territoriale, où 56,9% des élus et 63,5% du corps électoral sont des femmes.

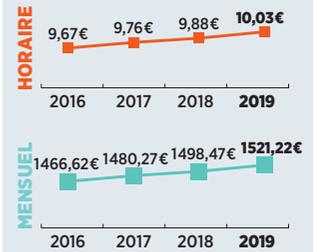
SKIS ROSSIGNOL : LA CFDT AU SOMMET!

Alors qu'elle n'existait pas il y a encore deux ans, la CFDT des skis Rossignol (Isère) se hisse au sommet avec 89,29% des voix aux dernières élections professionnelles. Face à une CGT amorphe (10,71%) et une DRH peu encline à négocier, l'équipe emmenée par Yann Colliat a su redonner de l'espoir aux 450 salariés grâce notamment à un travail intense de proximité et de communication de la section CFDT. La participation (82%) témoigne du haut niveau de reconnaissance des salariés.

Repères

SMIC BRUT

Au 1^{er} janvier de chaque année



EMPLOI SALARIÉ

Au 3^e trimestre 2019 : + 0,2%

- 19 623 600 personnes ont un emploi salarié privé (soit +1,2% sur un an);
 - 5 820 800 personnes travaillent dans la fonction publique (soit +0,5% sur un an).
- TOTAL : 25 444 400 salariés** en France (hors Mayotte).

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (HORS TABAC)*



En octobre 2019, sur un mois (résultats définitifs) : +0,0%

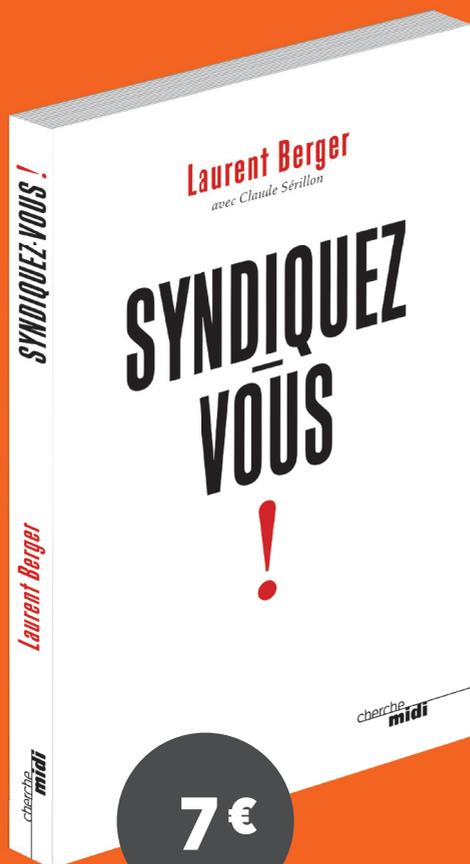
* Ici, cet indice ne se rapporte pas à l'ensemble des ménages mais à ceux du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (les 20% dont le niveau de vie est le plus faible), utilisé depuis janvier 2013 pour la revalorisation automatique du Smic.

HAUSSE DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au 3^e trimestre 2019 : 129,99 (base 100 au 4^e trimestre 1998)



Cfdt: SYNDIQUEZ-VOUS !



C'est un témoignage militant que porte Laurent Berger dans ce livre écrit avec le journaliste Claude Sérillon.

À travers son parcours et surtout les rencontres de militantes et militants dans les équipes CFTD, il appelle chacun à s'engager sur son lieu de travail et plus largement dans la société.

Syndiquez-vous ! raconte ce que représente l'engagement syndical pour les hommes et les femmes au quotidien : agir pour de meilleures conditions de travail, faire partie d'un collectif, inventer une nouvelle manière de vivre au travail de façon plus solidaire... mais aussi une belle voie d'émancipation personnelle et collective !

Un témoignage qui rend fier de s'engager et donne envie de découvrir le syndicalisme !

Éditions du CHERCHE MIDI
ISBN : 978-2-7491-6249-24
RÉF. L452

Frais de port
OFFERTS

Cfdt:

SYNDIQUEZ-VOUS ! Réf. L452

À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFTD PRODUCTIONS

Prix 7€ x **exemplaire(s) =** €

TOTAL = €

Nom / Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Mèl _____

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Renseignements au **01 42 03 83 53** ou catalogue@cfdt.fr

COMMANDE À ADRESSER À CFTD Productions 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19
accompagnée de votre chèque de règlement à l'ordre de CFTD Productions.

CFTD.FR

CFDT-CADRES

Se déconnecter, un droit et un devoir

Le rapport Mettling de 2015 traitant des effets de la transformation numérique sur le travail préconisait un droit et un devoir de déconnexion. Depuis, seul le droit à la déconnexion est entré dans le code du travail. La loi, elle, prévoit bien l'obligation de négocier ce sujet dans les entreprises de plus de 50 salariés mais sans obligation de résultat ni sanction en cas de non-respect de la négociation. «*Alors que ce droit à la déconnexion devait améliorer la qualité de vie au travail, les conditions de travail se sont dégradées depuis l'arrivée du numérique*», relève Jérôme Chemin, secrétaire général adjoint de la CFDT-Cadres, qui organisait

un *afterwork* sur ce sujet le 26 novembre. «*On a développé une forme de travail invisible non facturé et non payé*», souligne une militante de Thales. «*Sur les réseaux sociaux, sur les outils de communication de groupe, on nous demande sans cesse de prendre la parole, il y a une injonction à se montrer tout le temps*», déplore une salariée d'Alstom.

Combattre l'addiction collective

Pourquoi laisse-t-on ces outils nous envahir ? La réponse est sans doute à chercher du côté de notre conception franco-française du travail et notre culture du présentisme. Ainsi les parades

prises en place (coupure du serveur le soir, messages d'alerte, mails suspendus à l'envoi...) reflètent-elles autant les problèmes que sont l'organisation et la charge de travail que la manière dont certains salariés pensent devoir répondre à des sollicitations permanentes. «*Il faut sensibiliser l'émetteur : c'est lui qui rythme la cadence des échanges. Il doit rester maître de son temps, affirme Jérôme Chemin. Or le droit à la déconnexion doit permettre de se déconnecter à tout moment, y compris pendant les horaires de travail. La déconnexion est une responsabilité collective : envoyer un mail à 21 heures engage l'autre.*»

Claire Nillus

UNION RÉGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le groupe jeunes se plonge dans l'intelligence artificielle

Après la déconnexion en 2016, les addictions en 2017 et les valeurs CFDT en 2018, le groupe jeunes de la CFDT Paca a exploré cette année la question de l'intelligence artificielle et de la robotisation. Une soixantaine de participants ont répondu présent le 6 décembre à Sanary-sur-Mer pour cette journée de réflexion, mais aussi de détente et de festivité, marques de fabrique de ce groupe en pleine croissance. «*Lancé il y a tout juste quatre ans, notre groupe compte aujourd'hui une cinquantaine de personnes*», se réjouit sa responsable, Sandrine Zammit.

Une alternance de moments sérieux et ludiques

Ces jeunes militants, issus de tous les syndicats de la région, ont planché près d'une année pour monter cette initiative qui répondait à plusieurs objectifs. Mieux comprendre de quoi on parle quand on évoque l'intelligence artificielle, réfléchir aux implications concrètes dans



Dernière initiative du groupe jeunes de la CFDT-Paca : une collecte de jouets, en partenariat avec la Croix-Rouge française, était organisée en novembre.

les entreprises d'une telle révolution et, enfin, débattre du positionnement de la CFDT, sur le message qui doit être adressé aux salariés. Un juriste a également fait le point sur la jurisprudence dans ce domaine encore nouveau. À côté de ce volet très sérieux, cette journée a été marquée par des séquences plus ludiques sur le modèle du fameux «*Burger Quiz*» présenté par Alain Chabat, des ateliers où les militants pouvaient s'essayer aux casques 3D et enfin une soirée festive sur le thème

de la série de films *Matrix* avec un *dress code* évocateur : noir, cuir... avec une touche d'orange. «*Cette initiative a été à l'image de ce que nous portons toute l'année à travers ce groupe, souligne Sandrine Zammit. Encourager l'investissement des jeunes militants au sein de la CFDT, proposer des moments de réflexion dans une ambiance moins formelle que d'habitude et favoriser les contacts entre ces futurs responsables de la CFDT.*» Mission accomplie!

Jérôme Citron

AGENDA

AGENDA DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Les débats sur les retraites se poursuivent le **17 décembre** à Blagnac avec **Frédéric Sève** et à Paris avec **Catherine Pinchaut** auprès des militants du Syndicat télécoms prestataires d'Île-de-France. **Thierry Cadart** est le **30 janvier** à Brives dans le cadre d'une AG de syndicats. **Béatrice Lestic** intervient le **20 décembre** à l'Institut des sciences sociales du travail de l'Ouest (Rennes) et le **2 janvier** sur les violences sexistes et sexuelles au travail à Lyon.

TOUR DE FRANCE DU PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

- **9 janvier** : Dijon avec **Laurent Berger**, Thierry Beudet (Mutualité française) et Christophe Robert (Fondation Abbé Pierre) et le Réseau Action Climat;
- **30 janvier** : Lille avec Claire Hédon (ATD Quart Monde), Thierry Beudet et Meike Fink (Réseau Action Climat);
- **5 février** : Villeurbanne avec **Laurent Berger**, Nicolas Hulot (FNH) et Christophe Robert;
- **6 février** : Aix-en-Provence avec Claire Hédon (ATD Quart Monde) et **Frédéric Sève**.

FORMATIONS ET RASSEMBLEMENTS MILITANTS

- **18 décembre. La protection des données personnelles**
Les responsables des structures CFDT d'Île-de-France sont invités à participer à une réunion de sensibilisation sur la protection des données personnelles dans l'organisation. Valmène Salmon, déléguée CFDT à la protection des données (DPO), répondra aux questions des militants. De 14 heures à 16h30 à l'union régionale, 78, rue de Crimée, Paris 19^e, salle D. **inscriptions @iledefrance.cfdt.fr.**
- **18 et 19 décembre. La QVT dans la métallurgie**
Le réseau travail de la CFDT-Métallurgie convie ses militants à une session de formation autour de la qualité de vie au travail. Cinq expérimentations seront présentées. Une table ronde réunira par ailleurs psychologues du travail et responsables syndicaux de la FGMM sur la conduite du changement et les évolutions à mener en matière de QVT. Renseignements : **johnny.favre@fgmm.cfdt.fr.**